

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Domaine Départemental de Fontblanche - Convention usage de terrains - Pratique de l'aéromodélisme et de pilotage de drones à proximité de la piste DFCI GC 107

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'occupation du site de pratique d'aéromodélisme et de pilotage de drones sis à proximité de la piste DFCI GC 107, Domaine Départemental de Fontblanche, et tous actes afférents, pour l'association « Air Models Club La Ciotat ».

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**